Commune de Chantesse CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 5 AVRIL 2017 Compte-rendu de séance

Présents: Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Nathalie Bessoud, Marie-Laure Gambirasio, Denis Lacchio, Bruno Essertier, Olivier Pevet, Martine Durris

Absents: Marie-Hélène Fontaine, Stéphane Béchu (excusés)

Mme Fontaine a donné procuration à Mme Oriol.

Monsieur Olivier Pevet a été élu secrétaire.

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2017.

2 - Délibération de vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des taxes directes locales 2017 sans augmentation par rapport à 2016 :

	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit
	prévisionnelle 2017	communal	correspondant
Taxe d'habitation	389 900 €	13,80 %	53 806 €
Taxe foncière bâti	253 000 €	12,50 %	31 625 €
Taxe foncière non bâti	25 500 €	35,47 %	9 045 €
Total			94 476 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

3 – Délibération d'affectation du résultat 2016

Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 40.000 €, issue du résultat de fonctionnement 2016. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition.

4 – Délibération de vote du budget primitif communal 2017

Madame le Maire énonce à l'assemblée les chiffres des divers chapitres du budget primitif communal 2017 :

Dépenses de fonctionnement : 314 647,76 € Recettes de fonctionnement 314 647,76 €

Dépenses d'investissement 405 750,00 € Recettes d'investissement 405 750,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à main levée le budget primitif communal 2017.

10 votants (1 vote par procuration) 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

5 – Délibération pour le SPANC

Il est demandé à la commune de prendre une délibération pour approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune afin de permettre aux habitations non desservies par l'assainissement collectif de pouvoir bénéficier de subventions pour des travaux d'assainissement individuel.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononcera lors de la prochaine réunion à l'appui du plan de zonage d'assainissement de la commune.

6 – Délibération pour délégation de maîtrise d'œuvre au SéDI

Le délégué du SEDI informe l'assemblée que l'on peut confier au SéDI la maîtrise d'ouvrage pour régler l'éclairage public la nuit (installation d'une horloge, coffret, etc...). Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

7 – Questions diverses

1) Location salle « Chantessa »

Mme le Maire soumet à l'assemblée la demande de location de la salle « Chantessa » par une personne extérieure à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de louer cette salle aux personnes extérieures au prix de :

100 € pour un jour, 200 € pour 2 jours.

Vote du Conseil Municipal : 10 votants (1 procuration) – 6 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention

2) Effectifs de l'école

Afin d'affiner les effectifs, il sera fait un recensement des enfants susceptibles d'entrer à l'école lors de la prochaine rentrée scolaire.

- 3) Compte-rendu des réunions des diverses commissions de la communauté de communes
 - Commission Enfance
 - Commission Habitat
 - Commission Eau et Assainissement